



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés

Question écrite n° 112806

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la scolarité à domicile des personnes handicapées. En effet, alors que celles-ci bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à seize ans, et d'une allocation spécifique et d'une aide à la personne au-delà de vingt ans, il semblerait qu'elles ne disposent d'aucune allocation entre seize et vingt ans. Or cette situation est de nature à nuire à la poursuite d'études après seize ans pour ces personnes. En conséquence il le prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures susceptibles d'être prises afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112806

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12871